

# PERSONNE PHYSIQUE OUVERTURE D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT



Fiche renseignement disponible à compléter dans nos services

fiche pratique 3

▶ **ATTENTION !**

**Il convient de distinguer si le nouvel établissement se situe ou non dans la même circonscription de Greffe que l'établissement principal ou d'un autre établissement déjà immatriculé.**

**Si l'entreprise est déjà connue dans la circonscription,** il s'agit d'un établissement complémentaire  
**Si l'entreprise est inconnue dans la circonscription,** il s'agit d'un établissement secondaire

Extrait d'immatriculation principale datant de moins de 3 mois (pour un établissement secondaire)  
Joindre un pouvoir de signature si le signataire n'est pas le représentant légal

## POUR LE FONDS

**Si création du fonds de commerce :** néant

**Si achat du fonds de commerce :**

- Copie de l'acte d'achat du fonds enregistré par le service des Impôts si acte sous seing privé
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

**Si prise en location-gérance du fonds de commerce :**

- Copie du contrat de location-gérance
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

**Si apport du fonds de commerce :**

- Copie de l'acte d'apport préalablement enregistré auprès de la recette des Impôts
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

**Si donation du fonds de commerce :**

- Copie de l'acte de donation enregistré par le service des Impôts
- Le journal d'annonces légales ou copie, ou avis d'insertion avec le nom du journal et la date de parution

## POUR L'ACTIVITÉ

- Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, du diplôme ou du titre attaché aux conditions d'établissement (licence, carte provisoire de commerçant ambulant,...)

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1 mandat CCI complété et signé en original et les Conditions Générales de vente

## TARIFS SELON LES CAS

### ÉTABLISSEMENT COMPLÉMENTAIRE Déjà connu dans la même circonscription

**Si création de fonds :**

- ▶ **54,06 €** à l'ordre du Greffe du TC

**Si prise en location-gérance :**

- ▶ **56,74 €** à l'ordre du Greffe du TC

**Si achat, apport ou donation de fonds :**

- ▶ **56,74 €** à l'ordre du Greffe du TC

### ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE Inconnu dans la même circonscription

**Si création de fonds :**

- ▶ **80,27 €** à l'ordre du Greffe du TC

**Si prise en location-gérance :**

- ▶ **82,96 €** à l'ordre du Greffe du TC

**Si achat, apport ou donation de fonds :**

- ▶ **82,96 €** à l'ordre du Greffe du TC

- ▶ **Frais CCI : 59 € TTC**



**ALERTE !** Cette liste de pièces n'est donnée qu'à titre indicatif et peut changer sans préavis tant en raison des modifications réglementaires, que du contrôle de légalité du Greffe ou de la nature particulière de la formalité et des pièces supplémentaires requises dans ces cas d'espèces. **N'hésitez pas à faire appel à nos services en cas de nécessité.**

**CCI LOZÈRE**

16 boulevard du Soubeyran - BP 81  
48002 Mende CEDEX  
T. 04 66 49 00 33 (N° d'appel unique)  
cfe@lozere.cci.fr  
[www.lozere.cci.fr](http://www.lozere.cci.fr)

